



## MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise  
23350 NOUZIERS

Tél. : 05 55 80 63 65  
E-mail : [mairie.nouziers@orange.fr](mailto:mairie.nouziers@orange.fr)

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 18 avril 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix-huit avril, à 9 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger APPERE**.

Etaient présents : MM. Roger APPERE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Michel MOUTON, Damien SAUDER, Pascal FAUVEAU, Christian TOUCHET, Stéphane BOULANGER, Yvan MATRAT, Mme Coralie DEMAY.

Etaient absents excusés :

Etaient absents non excusés : M. Mickaël TAMIAZZO

Procurations : /

Secrétaire de séance : M. Pascal FAUVEAU

#### 1 – ACQUISITION DES TERRAINS LECUYER

*Monsieur le Maire,*

- ❖ VU la délibération n°2023-054 « Projet d'acquisition des terrains cadastrés section A n°884, 885 et 1048 situés 6 route de Crevant » adoptée à l'unanimité le 11 décembre 2023.
- ❖ Indique qu'une proposition de vente pour un montant de 5 200,00 euros par pure compensation du prix de vente a été faite par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 14 mai 2024. Les 5 200,00 € étant payables de la façon suivante :
  - A concurrence de 5 199,00 € par compensation avec le montant d'une même somme que le VENDEUR se trouve devoir à la commune par suite des frais engagés par cette dernière, frais de destruction des bâtiments menaçant ruine se trouvant sur les parcelles vendues.
  - Le solde du prix soit la somme de 1,00 euro ainsi que les frais de l'acte notarié, payables comptant.
- ❖ Demande au conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **AUTORISE** Monsieur Roger APPERE, Maire de Nouziers, à procéder à l'achat des biens vacants et sans maître dit « terrains LECUYER » ; parcelles section A numéros 884, 885 et 1048 pour la somme de 5 200,00 € (cinq mille deux cents euros), dont 5 199,00 € (cinq mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros) déjà réglés par compensation de créance à rapprocher de la dette contractée par la succession LECUYER auprès de la commune de Nouziers et 1,00 € à verser à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, et d'acquitter les frais de l'acte notarié concerné.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

**Les points à l'ordre du jour étant tous abordés, la séance est levée à 09h45**

Le Secrétaire de séance  
Pascal FAUVEAU



Le Maire,  
Roger APPERE